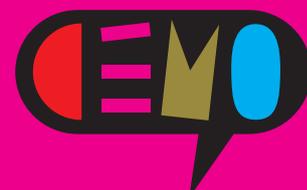


Le **KAP** - En chemin vers l'autonomie RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016



CEMO Asbl
Rue de Parme 86 - 1060 Bruxelles
T. 02 533 05 60 - F. 02 533 05 69
cemo@cemoasbl.be - www.cemoasbl.be



Centre d'Éducation en Milieu Ouvert

Introduction

L'année 2015 avait été marquée par l'ouverture de deux nouvelles unités de logement ainsi qu'une réflexion en profondeur sur les outils développés afin de favoriser l'autonomisation de notre public cible. Ces douze derniers mois ont été tout aussi riches.

Effectivement, l'engagement d'un nouveau travailleur en début d'année grâce au soutien de Cap 48, nous a permis de poursuivre activement le développement du projet. La mise en place d'un nouvel organigramme et d'une organisation interne étaient en effet au menu de 2016. Aujourd'hui, ces ajustements permettent au KAP de fonctionner avec sa « propre équipe », avec une autonomie de moyens plus accrue par rapport à l'équipe du CEMO tout en préservant les liens forts avec le reste de l'institution.

A côté de ces développements, nous avons continué de poursuivre un accompagnement de qualité « *individualisé* » au plus proche des besoins de ces jeunes qui sont amenés à s'assumer seul malgré leur très jeune âge. Cette adaptabilité et ce suivi « *sur mesure* » dans le respect de certaines balises, en fonction de l'évaluation des besoins du jeune, est une des forces de notre projet.

Des « *chantiers* » poursuivis ces douze derniers mois tels que l'adaptation de certains outils (possibilité d'un suivi après le passage par les appartements de transits et de réintroduire une candidature...), l'approfondissement de certains constats à travers la mise en place d'un travail de recherche, le développement de nouveaux ateliers thématiques, le renforcement des aspects collectifs dans les différentes maisons, sont de nouveaux outils permettant également d'aller dans cette direction.

Plusieurs subdivisions structureront ce rapport. A la présentation de quelques chiffres succédera différentes parties qui vous permettront de prendre connaissance de manière plus qualitative du travail effectué. Dans les différentes sections qui suivront, le lecteur sera informé des associations rencontrées et des présentations du projet réalisées, de nos différents constats, des activités collectives développées...

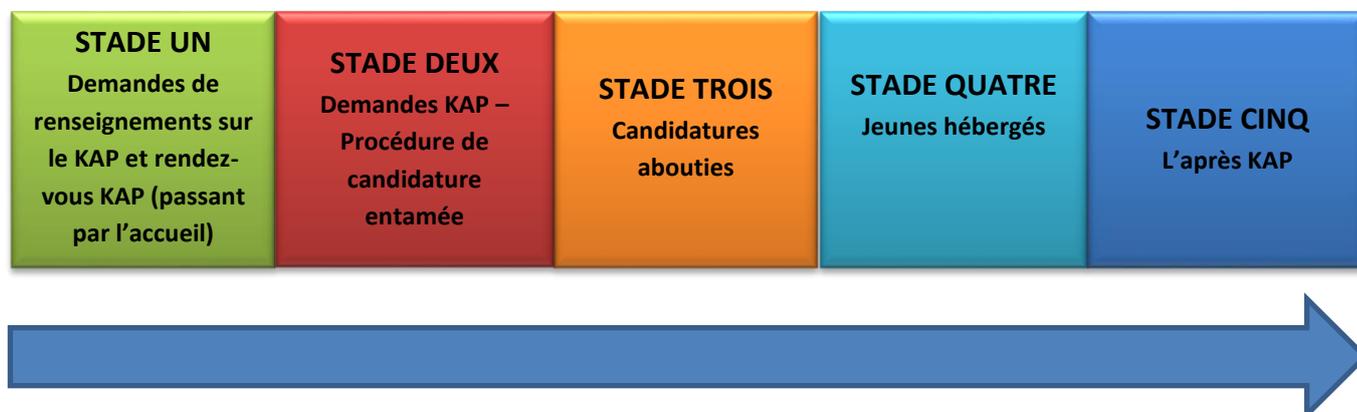
Ces quelques pages seront également l'occasion de présenter un travail collectif effectué avec les occupants d'une de nos maisons. Effectivement, différentes photos liées aux titres des sections nous guideront vers les réalisations de cette année. Elles serviront donc de fil rouge à notre présentation. Outre la fonction d'introduire les différentes parties, elles réaffirmeront notre volonté de co-construire le projet en lien étroit avec notre public.



Le KAP en
quelques chiffres

Caractéristiques des jeunes qui entament une candidature, nombres de jeunes entrés dans le projet, taux d'occupation de nos appartements... A travers la lecture de ces quelques chiffres, vous saurez tout (ou presque) sur les douze derniers mois du projet KAP.

Afin de rendre cette section la plus lisible possible, nous avons réalisé une ligne du temps basée sur les différentes étapes du parcours d'un jeune passé par le KAP. Cinq étapes différentes, dans un ordre chronologique, ont été retenues :



La première étape retenue est la **demande de renseignements sur le KAP et rendez-vous KAP passant par l'accueil**. Ces demandes passant par l'accueil du CEMO se font soit par téléphone soit lors d'une visite. Pour obtenir un chiffre représentatif nous avons extrait du « programme accueil » du CEMO les demandes qui concernaient spécifiquement le KAP.

La seconde étape est la **demande KAP**. A cette étape le jeune entame sa candidature KAP. Les différentes procédures KAP entamées sont reprises dans un tableau spécifique, outils dynamique nous permettant de suivre les différents stades de chacune des candidatures entamées.

La troisième étape consiste à la **candidature KAP**. A ce moment, la candidature du jeune est aboutie. Il remplit l'ensemble des conditions nécessaires à l'entrée et a mené une première réflexion sur les différents points qu'il voudrait mettre au travail s'il entre au KAP (santé, scolarité, travail avec la famille, loisirs, autonomie fonctionnelle...). Ces chiffres proviennent de différentes candidatures remises au comité KAP¹.

La quatrième étape consiste au **passage dans une de nos unités d'hébergement**. Les jeunes y sont suivis sur un temps plus ou moins long en fonction des évolutions de leur projet. Nous utilisons différents outils et canevas qui nous donnent plusieurs informations pertinentes sur les jeunes hébergés et leurs parcours.

La cinquième étape se situe **après le passage au KAP**. Nous continuons à suivre une partie de nos jeunes quelques temps après le passage par nos logements. Certains jeunes continuent d'être accompagnés à la suite de leur passage dans les appartements de transit. Nous

¹ Le comité d'accompagnement KAP prend les décisions importantes concernant le projet en tant que tel mais aussi concernant chaque jeune. Le comité se réunit pour l'analyse des candidatures. Il se réunit également mensuellement pour évaluer le projet KAP et planifier les grandes avancées. Il se réunira au minimum une fois par an pour faire l'évaluation de son fonctionnement et du projet. Le comité KAP est un comité composé de trois personnes (coordinateur du service social du CPAS de Saint-Gilles, directeur du CEMO, chargé de projet KAP).

revoyons également tous les jeunes 6 mois après leur passage au KAP afin qu'ils fassent un retour sur le dispositif. Nous avons donc quelques informations pertinentes sur l'évolution de leur situation et les bénéficiaires du dispositif à moyen terme.

1.1. Stade Un - Demande de renseignements sur le KAP et interventions sur le KAP à l'accueil du CEMO.

De nombreuses personnes « passent » par l'accueil du CEMO. Une partie de ce public prend contact avec l'association en raison de l'existence du projet KAP. Tout d'abord, nous recevons des appels téléphoniques d'intervenants et de jeunes s'intéressant au projet (repris dans la rubrique « nouvelle demande KAP »). Certains jeunes repasseront par nos services par la suite pour entamer une candidature (ces jeunes seront repris dans le point 1.2. « demandes KAP-candidatures entamées »). Aussi, certains jeunes passent par l'accueil car ils ont un rendez-vous dans le cadre de leur candidature ou de leur suivi s'ils sont déjà dans les logements. Ils seront repris dans la rubrique « Rendez-vous KAP ». Par contre, ne seront pas repris dans ces chiffres les jeunes hébergés au KAP qui, par exemple, viennent utiliser les ordinateurs ou les téléphones. Ceux-ci sont repris dans les interventions du CEMO AMO.

Le traitement de ces chiffres donnera une idée assez précise du nombre d'interventions concernant spécifiquement le KAP à l'accueil CEMO. Il permettra de voir proportionnellement ce que cela représente par rapport à l'ensemble des interventions réalisées à l'accueil CEMO.

Tableau 1 - demande de renseignements KAP et interventions à l'accueil en 2016.

Rendez-vous KAP	Nombre	%
Nouvelles demandes KAP	114	2,7%
Demande totale de renseignements sur le KAP et interventions sur le KAP à l'accueil	146	3,5%
Demandes totale à l'accueil	4162	100%

Commentaire

En 2016, les demandes concernant le KAP représentent 6,2 % des demandes totales du CEMO. Au même titre que les aides financières ou les suivis AMO, le KAP est donc une « porte d'entrée » importante du service. Le projet représente un travail important pour les personnes travaillant à l'accueil du service. Notons qu'épisodiquement, certains jeunes passent la porte du CEMO afin d'entamer une demande KAP. Il s'avèrera peut-être qu'ils ne sont pas dans les conditions spécifiques au projet, mais étant dans les conditions d'accès à l'AMO, ils finiront tout de même par profiter d'un suivi individuel de notre part.

1.2. Stade deux - Demandes KAP – candidatures entamées

Le KAP vise un public assez large qui constitue l'ensemble des jeunes entre 16 et 25 ans, sans hébergement stable, et en rupture et/ou en crise avec le milieu de vie habituel. Ce tableau reprendra le nombre des candidatures KAP entamées en 2016. Cette partie donnera également des informations plus précises sur l'âge et la situation familiale des candidats.

Tableau 2 - Demandes KAP – candidatures entamées en 2016

Type de public	Nombre de demandes	Pourcentage arrondi
1. Le public mineur en situation de danger, 16-18 ans	28	29 %
2. Situation familiale concernant un parent mineur avec enfant (s) ou enceinte (ex. mère adolescente)	0	0%
3. Situation familiale concernant et impliquant un ou plusieurs enfants (famille monoparentale avec un enfant ou deux enfants maximum si moins de 6 ans) et dont le parent a entre 18 et 20 ans (inclus)	2	2 %
4. Situation familiale concernant et impliquant un ou plusieurs enfants (famille monoparentale avec un enfant ou deux enfants maximum si moins de 6 ans) et dont le parent a entre 21 et 25 ans (non inclus)	3	3 %

5. Personne isolée, en situation de danger et assimilée à la situation visée au point 1 (mis à part le critère d'âge) ayant entre 18 et 20 ans (inclus).	53	55 %
6. Personne isolée, en situation de danger et assimilée à la situation visée au point 1 (mis à part le critère d'âge) ayant entre 21 et 25 ans (non inclus).	11	11 %
Total	97	100 %

Commentaires

En 2016, c'est donc 97 jeunes qui ont entamé une procédure de candidature au KAP. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2015 où nous avons reçu 90 demandes (+ 8%). Nous ferons plusieurs hypothèses quant à cette évolution. Tout d'abord, depuis plusieurs années, nous réalisons un travail de communication important par rapport à notre outil KAP : présentation publique du projet dans des conférences, rencontres avec d'autres acteurs, médiatisation à travers des reportages, obtention du prix fédéral de lutte contre la pauvreté, etc. Le KAP est de plus en plus connu à Bruxelles, voire au-delà. Ensuite, à l'instar de nombreux autres acteurs sociaux, nous soulignerons le peu de dispositifs répondant aux besoins du public visé par le KAP, c'est-à-dire les jeunes entre 16 et 25 ans sans hébergement stable. Le KAP est considéré comme un projet innovant et un outil intéressant pour travailler avec un public pour qui peu de possibilités existent. Ensuite, nous trouvons peut-être en filigrane de cette courbe ascendante une paupérisation plus importante des familles et des jeunes et/ou d'un accès au logement de qualité et bon marché de plus en plus difficile.

Notons que comme les années précédentes, le public qui s'intéresse au KAP est majoritairement un public entre 16 ans et 20 ans. En effet, les catégories « un » et « cinq » représentent plus de 80 % des demandes. Une analyse des chiffres sur plusieurs années montre que le KAP « a travaillé » de manière importante autour de ce passage à la majorité qui est moment de transition important une porte d'entrée dans le sans-abrisme pour certains jeunes.

Une analyse plus fine montrera que la majorité des 16-18 ans qui entame une candidature est souvent très proche de l'âge de la majorité². Effectivement, les services d'aide à la jeunesse, les Initiatives locales d'accueil, ne peuvent pas toujours continuer le travail avec ceux-ci et ne trouvent pas de solution adaptée à leurs besoins. Plusieurs jeunes vivent également une crise familiale à l'approche de la majorité, période où leur statut et leurs droits et obligations changent³.

Pour les jeunes majeurs que nous rencontrons, les situations sont très variées. Certains ont vécu une expérience en appartement qui s'est mal passée. Ils ne se sentent pas prêts à vivre seuls et à gérer l'ensemble des tenants et aboutissants liés à la vie en autonomie. D'autres viennent de maisons d'accueil ou de centres d'accueil pour sans-abri. Endroits qu'ils jugent stigmatisants et peu propices à leur socialisation. D'autres encore sont en errance, à gauche et à droite, chez des amis, en rue, ou dans la famille, parfois depuis de nombreux mois (voire depuis plusieurs années pour certains). De manière transversale, l'ensemble de ces jeunes est à la recherche d'un logement, d'un lieu où ils se sentent bien et peuvent se poser pour construire un projet de vie⁴. Ils y ont toutefois difficilement accès au vu des prix pratiqués, de la concurrence sur le marché bruxellois ou des restrictions posées par les propriétaires. Certains sont également sans revenu. Dans beaucoup de cas, ils y ont droit mais ne sont pas toujours au fait des différentes lois et réglementations et des démarches à effectuer. Une partie importante également dit avoir besoin d'un accompagnement, en lien avec cet appartement, afin de les guider dans leurs premiers pas dans ce nouveau logement. Toutefois pour eux, cet accompagnement doit être sur mesure et leur laisser une certaine liberté d'expérimentation.

² Notons qu'il est parfois difficile d'aider ces mineurs. N'étant pas dans les conditions pour avoir accès au revenu d'intégration sociale ils ne peuvent souvent pas payer le loyer nécessaire à la location d'une unité de logement KAP. Il arrive donc qu'un mineur commence une candidature mais que celle-ci n'aboutisse que plusieurs mois après, tant il est difficile pour eux d'avoir accès à un revenu s'ils ont moins de 18 ans. Certains commencent alors un parcours d'errance qui peut durer de longs mois et devenir plus « structurel ». Certains jeunes majeurs sont par contre dans les conditions d'accès au CPAS, mais n'en sont pas informés ou « décrochent » lors des démarches qui leurs sont demandées. Ils se trouvent parfois « perdus » face aux nombreuses démarches administratives demandées par les services sociaux. Moyennant une bonne collaboration entre services, cela est toutefois possible. En fin d'année 2015, au prix de nombreuses démarches nous sommes parvenus à faire entrer un jeune mineur suivi par le SAJ. Nous n'avons pas pu réitérer cette expérience cette année. Nous insisterons sur ce point lors de rencontres prévues avec le SAJ et le SPJ et les différents CPAS.

³ Lors du colloque « *Inégalités sociales : quels droits y résistent ?* » le 25 novembre 2015 à Charleroi, Nicolas De Kuyssche soulignait que c'est aussi durant les moments de transition que des ruptures, des décrochages peuvent se faire. Nombreuses sont les transitions dans une vie: passage du primaire au secondaire, du secondaire au supérieur, à la majorité, mariage, divorce, travail, chômage, pension, etc. Les évolutions culturelles et sociales rendent ces moments de transition de plus en plus nombreux. Ce risque de transition difficile est sensiblement accru pour les familles vivant une situation de pauvreté importante. Le passage à la majorité est synonyme de difficultés pour un nombre important de jeunes. Il l'est d'autant plus pour des jeunes qui sortent des structures de l'aide à la jeunesse, d'institutions, qui sont dans un parcours scolaire qui a peu de sens pour eux ou qui ont un réseau peu développé. A ce titre nous invitons également le lecteur à prendre connaissance de la recherche « *la majorité un passage redouté* » coordonnée par les associations SOS jeunes et Abaka. Le travail réalisé cette année par le CEMO, plus spécifiquement sur les jeunes arrivés en Belgique par une procédure de regroupement familial, aborde également ce qui peut faire conflit dans ces familles au moment de ce passage. Vous trouverez plus d'informations sur cette recherche dans la rubrique sur le regroupement familial.

⁴ Cependant une partie n'est pas demandeuse d'un accompagnement mais uniquement d'un logement.

Nous notons également que quelques jeunes qui ont entamé une candidature nous posaient question par rapport à l'adéquation des critères nécessaires pour l'entrée dans le projet. Nous avons par exemple reçu quelques jeunes, souvent mineurs, ayant fait un long parcours dans de nombreuses institutions de l'aide à la jeunesse et n'y trouvant plus leur place. Ils errent souvent entre les centres d'accueil d'urgence, les appartements d'amis, les squats et viennent faire une demande au KAP. Ils sont bien souvent sans revenu et très abimés par leur parcours, ce qui nous fait douter sur le fait qu'un appartement seul soit assez contenant et sécurisant pour eux. Dans une certaine défiance, ces jeunes refusent souvent de retourner en institution desquelles ils ont fait de nombreuses fugues. Cela (re)souligne le manque de solutions adaptées pour certains jeunes, et notamment les plus fragiles. Outre la situation personnelle de ces jeunes, cela questionne également la manière dont les « institutions » de l'aide à la jeunesse sont organisées ainsi que les projets pédagogiques qu'elles portent⁵. Notons également la présence de nombreux jeunes venus en Belgique par les procédures de regroupement familial. Le CEMO a d'ailleurs travaillé en profondeur sur cette thématique cette dernière année, ce qui a amené une certaine expertise par rapport à ce type de situation et l'accompagnement que l'on peut offrir à ces jeunes⁶.

Il faut aussi souligner que nous rencontrons peu de situations de jeunes de plus de 20 ans. Bien souvent, ils ont déjà pu vivre une expérience en logement individuel et sont à un stade différent dans leur parcours.

Tableau 3 - provenance des jeunes qui entament une candidature KAP en 2016

Provenance	Nombre	Pourcentage arrondi
Bruxelles	88	89 %
Flandres (dont jeune « en errance à Bruxelles »)	5	5 %
Wallonie (dont jeune « en errance » à Bruxelles)	5	5 %
Inconnu	1	1 %
Total	97	100 %

⁵ Le CEMO intégrera cette problématique des jeunes vite catégorisés comme « incasables » dans son nouveau diagnostic social 2017-2020. Nous développerons la situation plus précise de ces jeunes dans la rubrique « constats »

⁶ Vous trouverez plus d'informations précises sur les réalités de ces jeunes dans la section sur le regroupement familial dans ce rapport d'activité. La recherche de Xavier Briké « *L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial : mythes, procédures et déracinement* » qui a été réalisée avec les jeunes du KAP qui sera publiée aux éditions Academia permettra au lecteur de prendre connaissance d'une analyse complète. Un article par le CEMO a également été publié dans la revue l'observatoire - BRIKÉ X., GATTI O., GODART S., "Les adolescents à l'épreuve du regroupement familial..." Revue L'Observatoire n° 89 - Travailler avec les proches - Décembre 2016

Commentaire

La majorité des jeunes qui entament une candidature au KAP provient de Bruxelles. Nous avons toutefois, comme chaque année, une partie de jeunes qui vient des deux autres régions du pays. Bien souvent, ceux-ci ont un lien avec « la capitale », y sont scolarisés, y ont habités précédemment ou y ont de la famille. Aussi, la ville de Bruxelles est un lieu central où ils peuvent trouver une série de ressources (centre d'accueil d'urgence pour jeunes, réseau...) et parfois la grandeur de la ville peut faire qu'ils s'y sentent plus invisibles.

Ces jeunes n'ont pas toujours un lien fort avec une commune. Une partie des candidats sont des jeunes « en errance » ou en « itinérance »⁷. Ils n'ont plus réellement d'attache et circulent entre les centres d'urgence, la famille, les maisons de connaissance ou d'amis. Soulignons également que, même si chaque histoire et trajectoire est singulière, l'ensemble des jeunes qui entame une candidature au KAP vient bien souvent de familles qui cumulent les handicaps économiques et sociaux. Beaucoup ont vécu des phénomènes de décrochage scolaire, de violence, de migration ou de discrimination et ont été suivis précédemment par les services de l'aide à la jeunesse. Une partie non négligeable est encore en institution de l'aide à la jeunesse. Ce constat soulève évidemment des questions sur le fonctionnement de nos systèmes scolaires et sociaux.

Citons encore quelques constats.

Une étude plus fine des candidatures bruxelloises de 2016 contrarie nos analyses de l'année précédente. En effet, nous notions en 2015 que la majorité des candidatures provenait des quartiers du croissant pauvre⁸. Même si cela est toujours une réalité, cela est moins marqué cette année. Nous avons également reçu un nombre non négligeable de candidatures de jeunes domiciliés dans des communes telles qu'Ixelles, Auderghem, Uccle ou Boitsfort. Bien que les bonnes relations que nous avons avec certains CPAS de ces communes puissent expliquer cette évolution, il nous semble toutefois prématuré d'en tirer des conclusions.

Aussi, nous gardons une part importante de jeunes de Saint-Gilles, commune où les bureaux du CEMO sont implantés. Le CPAS de Saint-Gilles « partenaire historique » du projet nous relaye également beaucoup de candidats.

⁷ Il serait intéressant de définir et d'analyser de manière plus précise ces catégories. A ce titre, le texte de P.Pattegey « *L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique* » qui réfléchit à la construction de cette catégorie sociale à partir du cas de la France peut être une référence intéressante. <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2001-3-page-257.htm>

⁸ Dans le glossaire du site IBSA (institut Bruxellois de statistique et d'analyse) le croissant pauvre est défini de la sorte : « Zone concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise et qui forment un croissant autour du centre-ville. Les quartiers de cette zone sont : à l'intérieur du Pentagone, à l'ouest de la jonction nord-midi plus les Marolles; l'est d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean (entre le chemin de fer et le canal); au nord, la commune de Saint-Josse, l'ouest de Schaerbeek et les zones industrielles le long du canal; au sud, le bas de Saint-Gilles et le bas de Forest. <http://www.ibsa.irisnet.be/glossaire#.VuAUi032bcs>

Tableau 4 - Demandes KAP – sexe des candidatures entamées en 2016

Sexe	Nombre	Pourcentage
Féminin	53	55%
Masculin	44	45 %
Total	97	100 %

Ce chiffre est similaire à celui des années précédentes. Nous continuons à recevoir une partie plus importante de filles que de garçons, même si la différence est moins sensible cette année. Aussi, nous pouvons faire plusieurs hypothèses. Tout d’abord nous disposons de deux unités de logement plus grandes qui permettent d’accueillir des jeunes femmes avec enfants, ce qui attire un nombre important de jeunes filles vers notre projet. Aussi, un autre projet bruxellois⁹ qui vise un public similaire au nôtre est réservé uniquement aux garçons. Notons également, que certaines filles que nous avons accueillies ont souligné les difficultés et violences vécues en rue, ce qui les poussent peut-être à se « mettre en sécurité » plus rapidement. Certaines sont aussi enceintes ou avec un bébé. Parfois, nous rencontrons également des inquiétudes plus importantes de la part des travailleurs sociaux qui travaillent au bénéfice des jeunes filles en rue¹⁰.

1.3. Stade trois - Proportion des jeunes aboutissants à une candidature en 2016

Candidatures entamées	97
Candidatures abouties	20
Pourcentage candidatures abouties/candidatures totales	21 %

Commentaire

Sur les 97 jeunes qui ont entamé la procédure de candidature, 20 ont pu aboutir et ont pu effectivement être prises en compte pour une entrée dans le KAP. Environ un quart des jeunes qui entame une candidature va donc jusqu’au bout de celle-ci¹¹. Ce chiffre reste bas et, au risque de nous répéter, nous nous devons de souligner à nouveau certains constats.

⁹ Atome 18-24, géré par « Les Petits Riens », projet réservé aux garçons entre 18 -24 ans.

¹⁰ Pour une analyse plus précise nous renverrons le lecteur vers le texte « Sans-abrisme au féminin » <http://www.alterechos.be/alter-echos/sans-abrisme-au-feminin/>

¹¹ Celle-ci consiste en trois rendez-vous. Une première prise d’infos sur le KAP. La demande KAP où l’on vérifie si le jeune entre dans les conditions nécessaires à une entrée au KAP. La candidature KAP où l’on travaille autour du projet personnel du jeune.

1. Une partie importante des jeunes n'a pas accès (ou difficilement) à un revenu. Ces difficultés sont accrues pour les mineurs suivis par le SAJ, le SPJ ou le tribunal¹². Aussi, pour les majeurs, les démarches avec les administrations comme les CPAS sont parfois compliquées. Peu au courant de leurs droits, ayant parfois une image négative des « institutions » qui sont difficiles d'accès, il est compliqué pour notre public jeune et inexpérimenté d'obtenir un revenu. Les démarches à effectuer sont parfois complexes et demanderaient un accompagnement important. Les services qui accompagnent les jeunes n'ont pas toujours les moyens de le faire. Notons également que certains jeunes viennent d'une situation de regroupement familial et courent le risque de recevoir un ordre de quitter le territoire en même temps que l'obtention d'un revenu des CPAS.

2. Certains jeunes nous disent assez rapidement que le projet KAP ne leur convient pas. Ils sont avant tout à la recherche d'un logement et sont peu demandeurs de l'accompagnement. Le logement à bas prix et de qualité est cependant difficile à trouver, particulièrement à Bruxelles.

3. Une partie des jeunes reçus connaît des problèmes importants d'addiction, de santé mentale ou de handicap. Notre projet est peu adéquat pour ce type de situation.

4. Cette procédure d'entrée, en trois rendez-vous, est parfois lourde pour certains bénéficiaires. Elle amène à se projeter, elle renvoie vers certaines questions personnelles et peut réveiller certaines blessures. Il n'est pas évident pour ces jeunes d'aborder ces enjeux qui les questionnent. Certains ne seront pas prêts et préféreront ne pas continuer le processus d'entrée.

5. Certains jeunes sont aussi dans une situation d'errance importante, qui les amène à vivre au jour le jour. Il est compliqué pour eux de se projeter. Ils réapparaîtront parfois quelques mois plus tard pour reprendre la candidature là où ils l'avaient laissée.

Notons également que les partenaires qui accompagnent le jeune dans sa procédure sont bien souvent un soutien pour le jeune. Cet accompagnement permet souvent au bénéficiaire d'arriver plus facilement et rapidement au bout de cette procédure.

Il est important de préciser qu'une partie non négligeable des jeunes qui entament une procédure de candidature qui n'aboutit pas continuent à être suivis par nos services (s'ils sont dans les conditions d'accès à l'AMO). Nous pouvons alors envisager un suivi à plus long terme avec eux et, dans certains cas, envisager un travail avec la famille.

¹² Nous développerons plus largement ces difficultés dans la partie autour des constats mais nous précisons que les jeunes mis en autonomie par l'aide à la jeunesse ont bien une aide financière mais comme celle-ci leur est versée avec un certain retard, ils ne sont donc pas dans les conditions de pouvoir faire face à leur loyer et leurs dépenses avant plusieurs mois.

1.4. Stade quatre - Jeunes hébergés

Sur ces candidatures abouties seule une partie pourra être admise dans les hébergements KAP. Effectivement, 7 entrées ont été dénombrées en 2016. Ces jeunes ont pu, pendant une période de temps limité, disposer d'une unité de logement dans une des trois maisons KAP. Ils ont également bénéficié d'un accompagnement, sur mesure et évolutif au regard de leurs projets de vie. Deux travailleurs les ont accompagné autour de leurs projets et des différents aspects en lien avec l'autonomie qu'elle soit plus fonctionnelle (gestion de l'appartement, énergie, cuisine...) ou plus globale (projet scolaire ou formation, famille, santé...). À côté des entrées, certains jeunes étaient déjà présents dans les logements en début d'année. Cela porte à 15 personnes (sans compter un enfant né pendant un hébergement KAP) le nombre de jeunes que nous avons pu hébergés en 2016.

Tableau un - Catégories des jeunes hébergés dans le projet en 2016

Type de public	Nombre de jeunes hébergés	Pourcentage arrondi
1. Le public mineur en situation de danger, 16-18 ans, mineur	1	6 %
2. Situation familiale concernant un parent mineur avec enfant (s) ou enceinte (ex. mère adolescente)	1	6 %
3. Situation familiale concernant et impliquant un ou plusieurs enfants (famille monoparentale avec un enfant ou deux enfants maximum si moins de 6 ans) et dont le parent a entre 18 et 20 ans (inclus)	0	0 %
4. Situation familiale concernant et impliquant un ou plusieurs enfants (famille	0	0 %

monoparentale avec un enfant ou deux enfants maximum si moins de 6 ans) et dont le parent a entre 21 et 25 ans (non inclus)		
5. Personne isolée, en situation de danger et assimilé à la situation visée au point 1 (mis à part le critère d'âge) ayant entre 18 et 20 ans (inclus).	13	82 %
6. Personne isolée, en situation de danger et assimilé à la situation visée au point 1 (mis à part le critère d'âge) ayant entre 21 et 25 ans (non inclus).	1	6 %
Total	16	100 %

Commentaire

Ce chiffre est différent par rapport à 2015, année pour laquelle nous avons connu 14 entrées et accompagné 21 jeunes. L'année 2016 est donc caractérisée par plus de stabilité et par une période plus longue passée par les bénéficiaires au sein du projet. Il appelle donc à faire certains commentaires et analyses.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution.

Le KAP reste bien entendu un projet d'appartements de transit. Nous avons toutefois été plus attentifs à ce que les jeunes trouvent comme solution après leur passage dans le transit. Nous avons donc tenté de renforcer l'aspect « durable » du projet. Un projet de transformation de deux unités de logement en KAP « long terme », une attention particulière aux solutions pour l'après KAP, une possibilité d'un suivi post-KAP¹³, une possibilité de reposer sa candidature au

¹³Nous envisageons qu'un suivi post-KAP puisse se faire, si le jeune en est demandeur et que son nouvel habitat n'est pas trop éloigné de nos bureaux. Ce suivi post-KAP a une durée déterminée au regard des nouveaux objectifs du jeune et vise à créer un réseau positif autour du jeune là où il se trouve.

KAP pour les jeunes passés par le projet, la mise en place d'un travail en profondeur sur un temps plus long avec certains jeunes vont dans ce sens.

Cette évolution nous paraît positive. Encore plus que les années précédentes, nous avons visé à ce que le jeune s'inscrive dans un projet durable et porteur de sens. Notre outil a gagné en souplesse et tente de s'adapter un maximum à la singularité de chaque jeune tout en restant dans les balises fixées par notre projet pédagogique.

Ces différents constats mettent à nouveau en lumière la difficulté de trouver des logements accessibles et de bonne qualité. Il nous permet de réaffirmer la nécessité de mettre en place de nouvelles politiques publiques pour que ces jeunes aient plus facilement accès à un logement adapté à leurs besoins.

Tableau deux - taux d'occupation des appartements en 2016

Nom de la structure	Jours d'occupation/total jours	Taux d'occupation
KAP PARME – 4 unités	1348/1490	90 %
KAP LEON – 4 unités	1435/1490	96 %
KAP CRICKX – 2 unités	687/730	94 %
TOTAL	3470/3710	93%

Dans le courant d'année 2014, nous avons revu notre procédure d'entrée dans le KAP. Cela avait permis d'excellents résultats en termes de taux d'occupation en 2015 (84%). Un nombre d'entrées et de sorties annuel légèrement inférieur ainsi que le perfectionnement de nos outils permettent d'avoir un taux d'occupation supérieur en 2016.

1.5. Stade cinq - le post-KAP

Types de « solutions » trouvées	Nombre de jeunes
Vers autres logements classiques de type appartement ou kot	6
Vers une maison ou un centre d'accueil	0
Retour chez les parents ou un membre de la famille	0
Retour « en errance » (vers une situation « non stable »)	1
Total	7

Commentaires

Sur les 7 sorties de 2016, nous avons trouvé une solution de logement pérenne avec 6 jeunes. Une partie de ces jeunes a été vers des collocations et une autre vers des appartements individuels. Certaines des solutions trouvées n'étaient pas tout à fait idéales¹⁴. La plupart des jeunes se sont stabilisés et sont aujourd'hui dans un projet scolaire ou de formation durable. Un jeune, pour qui la vie seul en appartement individuel était problématique, et qui refusait toute possibilité d'intégrer des projets plus spécialisés, est retourné « en errance » à la suite de son projet au KAP. Soulignons également, que deux suivis post-KAP ont été mis en place en 2016.

Nous gardons un contact avec la majorité des jeunes. Certains reviennent régulièrement nous « dire bonjour » à la suite du projet. Une évaluation « post-KAP » a également lieu « 6 mois après ». Les jeunes que nous revoyons soulignent pour la plupart tout ce qu'ils ont pu retirer de positif de ce dispositif.

¹⁴ Un jeune a loué un appartement très cher et un autre un logement avec une configuration qui n'a pas permis que le locataire ait un accès à un taux RIS isolé. Ces deux jeunes ont dû trouver une nouvelle solution après quelques mois. Cela nous permet d'insister sur la nécessité d'avancer vers une individualisation des droits sociaux.

Le collectif
au sein du RAP

7191

Ce ticket accompagné de 1,25 € est à échanger auprès des lieux culturels pratiquant le tarif Article 27 à Bruxelles et en Wallonie. A l'exception des cinémas, il est indispensable de réserver pour tous les spectacles !

Dit ticket samen met 1,25 € kan men inruilen bij de culturele instanties die het tarief van onze organisatie toepassen in Brussel en Wallonië. Alleen voor de bioscopen moeten de tickets voor alle andere voorstellingen gereserveerd !

En 2016, nous avons continué de développer les aspects plus collectifs au sein des logements. Les moments informels et créateurs de liens sont des outils importants pour le suivi. Le développement de cet axe nous semblait important afin de travailler certains aspects de la mise en autonomie.

Nous avons continué à développer les aspects collectifs dans les maisons à travers quatre types d'activités : les conseils des jeunes, les sorties collectives, les ateliers autour de l'autonomie ainsi que certains projets plus spécifiques.

1. Les conseils des jeunes et les permanences

Ils sont organisés la première semaine de chaque mois au sein de la maison « Parme » et de la maison « Léon ». Ils permettent d'échanger sur la vie au sein de la maison et de donner des informations utiles sur le projet et son évolution. Les jeunes, les travailleurs du CEMO ou l'AIS qui gère le logement, peuvent nourrir l'ordre du jour.

Aussi, nous continuons à organiser des permanences hebdomadaires au sein des maisons. C'est un moment ouvert où le jeune a un espace qui lui permet de se déposer et où l'intervenant peut répondre à certaines demandes plus spécifiques. Dans ce cadre, nous organisons également de nombreux ateliers. Grâce à la Fondation Roi Baudouin nous avons pu investir dans des malles thématiques. Des malles « cuisines » et « jeux » sont présentes dans les maisons et nous permettent de proposer des activités collectives régulières. Elles permettent de passer un moment de détente ensemble, de créer du lien, de réaliser certains apprentissages et de créer de la cohésion entre les habitants.



2. Les formations et les ateliers

Nous proposons différentes formations « obligatoires » pour les locataires du KAP, c'est-à-dire faisant partie intégrante de l'accompagnement à l'autonomie alors que d'autres moments collectifs seront proposés (sorties collectives, activités...). Celles-ci sont organisées en partenariat avec différentes associations du secteur du logement, de l'écologie sociale ou de la communication (CAFA, Eco and Co, Habitat et Rénovation et Clara asbl).



Fin 2016, nous avons également proposé une formation aux médias donnée par « Clara asbl » afin de sensibiliser les jeunes aux médias et à l'utilisation d'internet.



Nous proposons également des formations plus individuelles à chaque jeune en fonction de leurs besoins spécifiques. Nous avons récolté une série d'outil sur la gestion du budget ou la vie affective et sexuelle.

Nous avons également invité, lors d'une réunion Jeunes, le Planning Familial de Saint-Gilles. Ce fut l'occasion de pouvoir aborder ensemble des sujets parfois délicats ou encore tabous, dans le respect et en toute confidentialité.



3. Sorties et évènements

Un mois sur deux nous proposons une sortie aux jeunes du KAP. Nous participons à des concerts, des pièces de théâtre ou des évènements sportifs. Nous tentons de construire cette sortie collectivement et de demander aux jeunes leurs préférences. Cela nous semble avoir un sens. Par exemple, nous avons fait une sortie à Walibi en septembre 2016. Cette sortie nous a été proposée par l'association Arc-en-

Ciel. Notre sortie à Walibi a permis aux jeunes de se relaxer, de s'amuser, d'oublier l'espace d'une journée, leurs tracas quotidiens. Ces moments de rire et de partage permettent au groupe de créer une cohésion et de développer de nouvelles amitiés. On se familiarise avec les différences de chacun et on apprend à les respecter. Le jeune redécouvre l'équipe professionnelle sous un angle moins institutionnel. Ces moments de détente permettent aussi aux professionnels de se rendre compte des capacités relationnelles de chacun. Grâce aux observations et aux discussions les professionnels peuvent également trouver de nouvelles pistes de travail.

Chaque année, à l'approche du 6 décembre, nous organisons également la Saint-Nicolas. Cette animation est devenue une tradition au sein du KAP. Nous organisons avec les jeunes un goûter et nous préparons ensemble quelques douceurs. Nous attendons alors l'arrivée de Saint-Nicolas qui distribue des friandises, et nous proposons ensuite une sortie récréative aux jeunes volontaires. C'est l'occasion pour les jeunes et les intervenants de se rencontrer dans un esprit convivial et festif. C'est aussi un moment où tous les jeunes du KAP (des trois antennes, Parme, Léon et Crickx) sont rassemblés. Nous invitons également Convivial et Logement pour Tous (partenaires avec qui nous gérons le projet de la maison « Léon »).

Journée à Ostende : 31/08/2016



Sortie à Walibi : 27/09/2016



La venue de Saint Nicolas : 14/12/2016

Préparation des crêpes !



Arrivée de Saint-Nicolas !



Sortie au Marché de Noël !



4. Projets ponctuels

Episodiquement, nous organisons des projets spécifiques dans les maisons. Par exemple, en 2016 nous avons accueilli une élève de la Haute Ecole de Travail Social de Genève (Suisse) au sein de notre institution. Suite aux observations de toute l'équipe, il est ressorti qu'à la maison de la rue Léon Cuissez, les moments d'échanges entre les habitants pourraient être plus importants et les espaces communs (cuisines, salle de séjour et de réunion) mieux et plus investis. Afin de créer du lien entre les habitants, le projet avait pour thème le « vivre ensemble ». L'affiliation est un pan important de l'autonomie qui se situe dans le rapport à soi, le rapport aux autres, à la communauté et plus largement à la cité. Notre stagiaire a mis en place un atelier photos. Chacun des participants au projet a reçu un appareil photo jetable et a fait des photos de paysages et de moments de vie qu'il trouvait beau. Un choix a été fait en groupe pour sélectionner les 15 plus belles photos que nous avons agrandies. Les

photos mises sous cadre ont été accrochées sur les murs à l'intérieur de la maison afin de la décorer. Un petit vernissage a été organisé pour valoriser le travail qui a été fait.





Rencontres partenaires et présentations

Le KAP est un projet expérimental et innovant à la frontière entre plusieurs secteurs. Nous sommes régulièrement amenés à présenter notre projet et à échanger autour de nos constats lors de rencontres avec de nouveaux partenaires, de groupes de travail ou de conférences. Ces différentes rencontres sont importantes, elles nous permettent de créer du réseau afin de faire évoluer le projet et le travail d'accompagnement autour des jeunes que nous suivons.

Rencontre partenaires 2016

Lors de cette année 2016, nous avons été amenés à rencontrer et à échanger autour du KAP avec différents partenaires. En effet, nous sommes conduits à rencontrer régulièrement des associations afin de présenter notre projet – suite à une sollicitation ou en vue d'un éventuel nouveau partenariat ou d'une candidature d'un jeune. Cela nous permet également d'échanger nos constats et de faire évoluer notre projet.

Voici quelques-uns des partenaires rencontrés en 2016 :

La Fondation des Auberges du cœur (Québec), CAW Brussel, Le Centre de prévention des Violences conjugales et familiales, Le Club Antonin Artaud, certains CPAS (Uccle, Ixelles, Saint-Gilles...), des Délégués SAJ et SPJ, ASBL Entraide, Fonds Pascale Couturier, Habitat & rénovation, le projet step forward du Samusocial, ASBL Kotonome, La Maison asbl, Maison de l'autonomie du CPAS d'Etterbeck, La rue asbl, Le SAAE Logikot, La Maison de l'Adolescence de Charleroi, Relogias, Le Manège du Possible, Maya, Out of the box, Les plannings familiaux d'Ixelles et Saint-Gilles, le PMS de l'école Saint-Luc - secondaire, Transit asbl, l'union Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (France)...

Présentation publique du KAP

Nous avons pu, au cours de cette année, participer à plusieurs événements où un focus a été mis sur le projet KAP :

- 10/05/2016 – Bruxelles - Forum de l'Aide à la Jeunesse - présentation du KAP lors de deux conférences par Olivier Gatti, directeur
- 9/06/2016 – Bruxelles - Colloque international de la FEANTSA (European Federation of National Organisations working with the Homeless) - présentation de l'antenne Léon du KAP par l'équipe KAP et de l'AIS Logement pour tous
- 10/10/2016 – Lille – Rencontre UNCLAJ (Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes - Section Haut de France) – Présentation du KAP à plusieurs associations qui travaillaient sur les questions de logement en lien avec l'accompagnement de jeunes en autonomie dans le nord de la France par Sébastien Godart, chargé de projet.
- 16/11/2016 – Institut social de Lille – Rencontre du GERTS (groupe d'études et de recherches en travail social) - Présentation de la recherche sur le regroupement familial, dans laquelle une participation active des jeunes du KAP a été sollicitée - par Xavier Briké chercheur engagé par le CEMO
- 19/11/2016 – Bruxelles – Cirque Bouglione – soirée philanthropique organisée par Solidarité logement - Présentation du KAP à travers un stand.
- 25/11/2016 – Charleroi – l'Eden - présentation du KAP aux Etats généraux de la jeunesse à Charleroi, par Sébastien Godart, chargé de projet.

Le 25 septembre 2016 - visite de Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse.

Cette visite de notre service et plus particulièrement du projet KAP s'inscrit dans le soutien que nous avons reçu via CAP 48 dans le cadre de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes. Monsieur Madrane a pu rencontrer et s'entretenir avec l'équipe et plusieurs jeunes bénéficiant de ce projet via l'une de nos dix unités d'hébergement. Il s'est également prêté au jeu d'un atelier collectif organisé avec quelques jeunes. La rencontre entre les jeunes et le ministre de l'aide à la jeunesse a été filmée. La capsule vidéo est passée à la RTBF afin de promouvoir l'opération CAP 48¹⁵. Au-delà de l'intérêt, de la reconnaissance et du soutien dont le projet KAP bénéficie, ce fût également une belle rencontre permettant l'échange et le dialogue de travailleurs de terrain et de jeunes avec un représentant politique qui s'est montré à l'écoute et ouvert au dialogue.



L'équipe KAP a pu également participer à différentes conférences et présentations :

- 02/06/2016 : visite du Salon « *Habitools* » à De Markten - organisé par le RBDH (rassemblement Bruxellois pour le droit à l'Habitat)
- 09/06/2016 : participation à la conférence « *Valoriser le consensus Européen : un levier pour combattre le sans abrisme* » au Palais d'Egmond – organisée par la FEANTSA
- 06/10/2016 : participation au Forum sur la précarité des jeunes « *Nos Futurs* » aux Halles de Schaerbeek - organisée par le FORUM Bruxelles contre les inégalités
- 20/10/2016 : participation à la conférence donnée par Bruno Humbeeck « *La résilience : Comment les jeunes peuvent-ils rebondir après un passage difficile ?* » à la Marlagne (Wépion)
- 30/11/2016 : Participation au Forum « *transition des jeunes – après l'école spécialisée* » au petit théâtre Mercelis - organisé par SOS jeunes

¹⁵ Un article sur les jeunes du KAP est actuellement écrit par CAP 48 afin de faire la promotion de la campagne. Il paraîtra bientôt dans le journal de CAP 48.

Recherches et constats



ETHNICISATION DES MONDES SCOLAIRES

142

143

SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

143

III | Le droit à l'instruction des nouveaux arrivants relatif et discrétionnaire

Nos ethnographies révèlent que la scolarisation des nouveaux arrivants est discrétionnaire pour trois raisons. Après dix-huit ans, ils doivent parfois payer un minerval faramineux. Les enfants sans-papiers sentent comme une loterie. Quant au choix de diplôme en cours d'année, il est limité par la faculté qu'ont ces établissements de d'organiser ou pas des formes d'accueil. Jusqu'à dix-huit ans, les élèves sans-papiers sont protégés, mais quand ils ne sont plus subventionnables. Après dix-huit ans, les parents d'enfants sans-papiers sont renvoyés à la rue. Ce contexte est contraire à leur bien-être et à les pousser vers l'économie

Le KAP est révélateur des difficultés vécues par des jeunes et en miroir, les réponses que la société apporte. En 2016, nous avons poursuivi nos réflexions. Vous découvrirez ici une brève présentation d'un travail de recherche que nous réalisons. Nous vous livrerons également, en vrac, certains de nos constats.

Premier travail de recherche – « L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial : mythes, procédures et déracinement »

Depuis 2010, plus d'un quart des jeunes qui ont bénéficié des appartements de transit KAP, sont venus en Belgique suite à une procédure de regroupement familial. La plupart arrive au CEMO après une période d'errance, suite à des conflits sérieux avec leurs parents. Ces conflits les avaient conduits à claquer la porte du logement familial ou à être jetés dehors, sans possibilité d'obtenir un revenu d'intégration. Parmi l'ensemble des personnes suivies par le CEMO, on trouve aussi des familles qui sont confrontées à d'importants conflits alors qu'elles sont dans un processus de regroupement familial destiné à leur permettre de se retrouver après avoir connu l'exil et une séparation forcée. Interpellé par ces réalités complexes, le CEMO a sollicité une enquête de terrain pour tenter de mieux comprendre ce qui crée et attise ces conflits, pointer les dysfonctionnements du système et voir comment les pratiques d'intervention sociale pouvaient être mieux ajustées. L'association a ainsi confié à Xavier Briké, anthropologue au LAAP (Université catholique de Louvain), de réaliser une enquête de terrain. Celle-ci avait pour objectif d'entendre les jeunes raconter leur parcours d'exil, leur arrivée en Belgique, leurs retrouvailles avec leurs parents, leurs attentes, leurs espoirs mais aussi leurs désillusions. L'idée était de pouvoir éclairer cette problématique de l'intérieur, au travers du regard des jeunes, entendus dans leur singularité, mais aussi d'entendre leurs familles. La méthode mise en place (entretiens dans des lieux choisis par eux, en dehors de toute institution) a ouvert des portes verrouillées depuis plusieurs années et leur a permis de se raconter librement et sans crainte de représailles administratives ou judiciaires. Les témoignages ont mis en évidence la particularité et la complexité des émotions ressenties de part et d'autre. Ils ont pointé les difficultés inhérentes à l'exil et aux traumatismes qu'il engendre mais aussi les violences que peuvent produire certaines conditions ou dispositions légales, contenues dans la procédure même du regroupement familial. Enfin, ils ont fait émerger la nécessité de réajuster les pratiques pour une prise en charge plus en phase avec les réalités de ces jeunes et de leurs familles. Une matinée de présentation de ce travail auquel plusieurs jeunes du KAP ont été impliqués activement, a été organisée le 18 octobre 2016. Un ouvrage sur la question sera également publié aux éditions Academia en 2017. Une section spécifique de ce rapport d'activité est consacrée à cette thématique.

Deuxième travail de recherche - L'autonomie : une affaire individuelle ou collective ?

« L'être humain (...) ne peut pas ne pas habiter en poète. Si on ne lui donne pas, comme offrande et don, une possibilité d'habiter poétiquement ou d'inventer une poésie, il la fabrique à sa manière »

Paquot Thierry, « Habitat, habitation, habiter. Ce que parler veut dire... », *Informations sociales*, 3/2005 (n° 123), p. 48-54 citant Henry Lefèvre, « La révolution urbaine », Gallimard, 1970 : 155.

Le KAP est un endroit qui permet à des jeunes sans hébergement stable et en crise avec leur milieu de vie habituel, de pouvoir se poser et de se construire. Les 10 unités KAP sont réparties dans trois maisons différentes. Les jeunes y vivent et sont amenés à rencontrer et échanger avec d'autres jeunes dans des situations similaires. Les maisons sont situées dans un quartier, dans une ville, dans un environnement. Les interactions au sein des maisons KAP, entre les habitants sont nombreuses. Elles

le sont aussi avec l'extérieur. Nous définirons d'ailleurs notre maison Léon comme « un habitat solidaire ». Selon Thierry Paquot, l'habitat est une notion vaste « *qui comprend l'habitation mais pas seulement : le trajet, le voisinage, les connaissances et les intérêts marquent un territoire* ». Si l'habitat relève en grande partie des compétences de l'architecte et de l'urbaniste, « *l'habiter* » dépend de la capacité de chacun d'être présent au monde ». Un pan important de l'autonomie se situe donc dans le rapport à soi, aux autres, à la communauté et plus largement à la cité. L'affiliation sert à l'autonomie et vice versa. Zoé Krähenbühl, stagiaire en travail social, a travaillé avec nous sur ces notions pendant ces six derniers mois. A travers la mise en place d'un projet collectif dans la maison¹⁶, elle a essayé de voir en quoi on pouvait tenir compte de l'entourage des jeunes, au sens large, afin de travailler autour de la création de liens significatifs. Ces réflexions nous amènent à nourrir la manière dont nous interprétons l'autonomie.

Constats KAP

Un retour sur cette dernière année nous permet de réaliser différents constats. Nous les avons rassemblés en 4 points distincts.

① La difficulté de faire entrer certaines catégories de jeunes dans le projet

Depuis plusieurs années, nous mettons en avant la difficulté de faire rentrer dans le KAP les jeunes mineurs ayant un dossier dans l'aide à la jeunesse, qui est pourtant un des publics cible visé par le projet. Le problème est le suivant : les gestionnaires de logements avec qui nous travaillons souhaiteraient que le loyer soit payé à partir de l'installation du jeune dans le logement. L'administration de l'aide à la jeunesse ne peut cependant payer le loyer aux propriétaires qu'avec plusieurs mois de retard. Nous ne pouvons donc faire entrer ces jeunes en rupture, qui pourraient être accompagnés par nos services autour de ce passage vers l'âge adulte qu'ils vivent de manière abrupte. Pourtant, des solutions existent. Un accord entre CPAS et institution de l'aide à la jeunesse permettrait sans doute d'y répondre. En effet, le paiement de ces loyers dès l'entrée du jeune nécessiterait la mise en place d'un partenariat entre CPAS compétent (qui avance les sommes nécessaires et paye de gestionnaire logement) et l'aide à la jeunesse (qui rembourse les sommes au CPAS dans un second temps). Ce constat souligne que les collaborations entre les propriétaires, les services comme les nôtres, les services mandants et les CPAS doivent être approfondies et améliorées.

Nous sommes également en questionnement par rapport aux jeunes dit « *incasables* ». Cette catégorie est utilisée par certains intervenants pour désigner un public spécifique posant des problèmes aux institutions. En effet, selon Jean Yves Barreyre et Patricia Fiacre¹⁷, pour un certain nombre de jeunes, les acteurs sociaux considèrent que « *les stratégies qu'ils déploient se révèlent peu efficaces. Les jeunes en question mettent en échec toutes les configurations d'aide, d'accueil ou d'accompagnement que les professionnels tentent de construire avec eux. Ces échecs successifs amènent ces derniers à catégoriser ces jeunes comme « incasables », c'est-à-dire « inintégrables » à une quelconque stratégie d'intervention, rétifs à tout projet d'action les concernant* ». Cette catégorie assez englobante contient sans doute une hétérogénéité importante de situations. « *Des événements traumatiques graves dans l'enfance, des difficultés scolaires, voire des problèmes psychiatriques* »¹⁸, des besoins spécifiques qui

¹⁶ Ce projet a vu le jour grâce au soutien de la fondation roi Baudouin.

¹⁷ <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-6-page-80.htm>

¹⁸ <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-6-page-80.htm>

relèvent, « *de plusieurs modes de prise en charge (sanitaire, sociale, médico-sociale et judiciaire)* » et une mise en échec « *des équipes professionnelles successives* » (*idem*) seraient toutefois des caractéristiques transversales à ces individus. Ce phénomène suscite en nous plusieurs questions. En effet une série de jeunes avec des problèmes de santé mentale ou d'addiction arrive jusqu'au projet KAP. Ils sont soit encore suivis par des dispositifs de l'aide à la jeunesse ou ne le sont plus vu leur approche de la majorité. Tout d'abord, ils nous confrontent face aux limites de notre projet. Effectivement le degré d'autonomie donné, permet difficilement de les accueillir. Outre cette confrontation au cadre de notre projet, nous sommes préoccupés par l'avenir de ces jeunes, qui « *ne trouvent pas leur place* ». Nous nous rendons compte que ces jeunes mériteraient que l'on construise des réponses adaptées. Cette problématique a été intégrée au nouveau diagnostic social 2017-2020 du CEMO. Nous veillerons dans les années qui viennent à comprendre le phénomène de manière plus fine. Entre autres, nous nous intéresserons de manière plus fine au parcours et aux besoins de ces jeunes, afin d'imaginer l'amélioration des dispositifs existants et l'émergence de nouvelles réponses.

② Du droit à l'habitat

Comment se construire sans un lieu où l'on peut se poser et où l'on se sent bien ? Pour le rassemblement du droit à l'habitat « *au moins 200.000 ménages bruxellois peinent à trouver des logements abordables. En cause, l'écart croissant entre leurs revenus et les prix, en forte augmentation, des locations et des ventes sur le marché privé, auquel vient s'ajouter une offre insuffisante de logements publics* » (site du RBDH). La crise du logement que vit Bruxelles est aigue. Cette sphère a une influence importante sur le parcours de « nos jeunes » ainsi que sur les priorités que nous mettons avec eux dans le suivi. Effectivement, pour notre public qui possède un capital économique faible, il est extrêmement difficile de trouver un logement sain et abordable à Bruxelles. Tout d'abord, dans les candidatures reçues, une partie des jeunes qui viennent nous voir cherchent uniquement un logement et ne sont pas en demande d'un accompagnement. Le KAP peut alors être ce fameux sésame, alors que les objectifs du projet ne correspondent ni à leurs envies ni à leurs besoins. Aussi, pour les jeunes suivis au sein du projet, la difficulté de trouver un logement implique aussi que nous nous mettions à la recherche d'une solution après quelques mois de présence du bénéficiaire. Cette pression sur la difficulté de trouver une solution « pour l'après » n'est pas toujours bénéfique à l'évolution du jeune. Le travail se concentrera alors sur cette sphère au détriment d'autres points centraux à son projet personnel. Par exemple, certains mettront de côté un projet de formation afin de se centrer sur cette recherche. Malgré les moyens importants mobilisés, une partie des jeunes ne trouve pas de solution idéale à la fin de leur parcours au KAP. Certains des bénéficiaires devront aller vers des solutions qui ne sont pas idéales, au risque de continuer de devoir se construire dans les marges. Au regard de ces différents éléments, nous réaffirmons de manière insistante que l'accès à un logement de qualité doit être un droit pour tous. Le développement de projet de logements de transits, de maison d'accueil ou de centre d'accueil d'urgence n'est pas suffisant. Avant tout, l'accès aux logements privés (éventuellement accompagné par certains services), le développement de l'offre de logements publics et semi-publics et le développement d'habitats alternatifs permettant des dynamiques collectives positives doivent être au centre des politiques publiques.

③ La question du temps et du découpage du projet

Le KAP est un projet d'appartements de transits. La personne hébergée peut séjourner pendant une première période de trois mois et pourra renouveler sa demande 3 fois. L'hébergement est donc limité

à maximum 1 an. Ce découpage particulier nous semble cohérent. Effectivement, ce côté dynamique et soutenu, permet de créer des conditions nécessaires pour mettre au travail différentes thématiques en lien avec la situation particulière du jeune. Aussi, notre projet a pour vocation de répondre à la problématique de l'autonomie et non pas du logement.

Il n'empêche que les limites de ce modèle (et plus largement du « transit ») sont parfois questionnées notamment autour de la question du découpage du temps. Effectivement, celui-ci, malgré toute la souplesse que nous pouvons y injecter, ne conviendra pas à toutes les situations des jeunes.

Illustrons à travers quelques exemples où nous constatons des dissonances entre le temps psychique et le temps réel. Nous en avons retenu trois.

-Tout d'abord, la création d'un lien de confiance est un outil et un levier important dans le suivi. Cette construction n'est pas une évidence, particulièrement avec les jeunes qui ont un parcours institutionnel douloureux. Mettre en place un travail informel, permettre les allers-retours, créer ce lien qui permettra la mise en place d'un travail plus en profondeur prend du temps. Le découpage de notre projet, assez structuré, peut alors être une entrave à la construction et au maintien du lien.

-Ensuite, dans certaines situations, la remise à jour administrative est assez complexe et prend énormément de temps. Face à des jeunes qui ont du mal à se mobiliser et des administrations rigides, celles-ci peut avoir une durée importante. La fin de cette période de rush administratif peut alors coïncider avec la période pour sortir du projet.

- Enfin, certains jeunes ne seront pas tout à fait prêts à intégrer un logement seul à ce moment. D'autres le seront mais n'ont pas de solution d'hébergement convenable pour la suite. Doit-on maintenir le jeune dans le logement dans ces situations particulières ?

Alors le KAP ? Quel temps donner au jeune pour se poser avant de se mettre en action ? Faut-il plus de souplesse dans le cadre afin de donner la place afin que les deux temps, réel et psychique, concordent ? Avant de se mettre en action ? Quels équilibres trouver ?

Faut-il pour autant remettre en question tout notre cadre ? Non. La grande majorité des bénéficiaires soulignent sa pertinence malgré les limites explicitées plus haut. Les balises fixées sont souvent pertinentes. Toutefois, nous sommes convaincus, le temps doit être au service de la construction du jeune. Un suivi souple et à mesure sont nécessaires pour accompagner adéquatement ces jeunes adultes sur le chemin de l'autonomie. Tout en maintenant les balises actuelles, nous continuerons à nous questionner et perfectionner notre modèle. La possibilité de prolonger le suivi dans le nouveau milieu du jeune, le développement d'une petite structure de logements où les jeunes peuvent rester à long terme vont dans ce sens. Les pédagogies telles que celui du Regroupement des Auberges du Cœur¹⁹ au Québec peuvent également nous inspirer. Toutefois, une partie de la réponse ne nous appartient pas. C'est effectivement à travers le développement d'une réelle politique de logements et la création d'autres projets spécifiques et alternatifs qu'elle se trouve...

¹⁹ <http://www.aubergesducoeur.com/la-fondation.html>

④ Le réseau des jeunes

Un des moyens utilisé au sein du projet est la mise en place d'un réseau autour du jeune. Gestionnaire du logement, CPAS, école, organisme de formation, services plus spécialisés, famille et amis s'articuleront afin d'être « au côté » du bénéficiaire. De manière souple, cette toile pourra se recomposer au regard de l'évolution de sa situation. La bonne collaboration entre services et travailleurs, dans le respect du cadre de chacun, sera dès lors nécessaire afin d'accompagner au mieux le jeune dans son parcours. Toutefois, derrière ce côté « idyllique », la mise en place de ce réseau et son bon fonctionnement n'est pas du tout une évidence. Nous insisterons ici sur quelques contradictions rencontrées.

Une première difficulté est le cadre de travail de chacun des acteurs qui peut parfois être difficile à concilier. Par exemple, nous ressentons sur le terrain, au travers de nos accompagnements, la « pression » pour l'activation et la « conditionnalité » de l'aide. Il y a des attentes importantes auxquelles le jeune doit répondre. Des associations telles que la nôtre, qui sont plus dans une logique d'accompagnement en tenant compte de la situation singulière du jeune, auront une approche pédagogique différente. Nous soulignerons parfois le manque de moyens mis en place et leur inadaptation. La place de certaines administrations est capitale (CPAS, commune, caisse d'allocation familiale,...). C'est en effet bien souvent cette institution publique qui fournit un revenu qui permet de répondre aux besoins primaires et essentiels du jeune, base sans laquelle il est difficile de se construire. Par exemple, une perte de revenu peut être synonyme de perte de logement, vu que le loyer ne pourra alors plus être payé au propriétaire. Nous sommes parfois face à des jeunes qui sont bien seuls et n'ont pas toujours l'énergie nécessaire pour répondre aux obligations liées à l'aide qu'ils reçoivent, ou n'y comprennent pas toujours le sens. Ces difficultés sont renforcées dans certaines situations administratives particulières (jeunes qui a un contrat d'apprentissage par exemple). La complexité des démarches à réaliser peut parfois amener le jeune à abandonner son projet scolaire. Ce seront parfois les jeunes les plus fragiles et qui sont le plus en besoin qui risqueront de perdre leur revenu... Souvent cela se passe bien. Toutefois, dans certains cas, nous nous sommes retrouvés face à des institutions et/ou des travailleurs avec qui il est compliqué de collaborer. Difficulté d'entrer en contact, travailleur absent et non-remplacé, pas de prise en considération de l'histoire et du rythme du jeune, heures d'ouverture peu adaptées, sont quelques-uns des obstacles face auxquels nous pouvons nous trouver. Le traitement du jeune est très différent en fonction de l'institution et parfois en fonction de l'intervenant social face auquel il se trouve. Le système peut parfois devenir extrêmement « maltraitant » envers les jeunes.

Une deuxième difficulté est d'intégrer certains acteurs dans ce réseau. Cela pose souvent question pour les acteurs du soin tels que les psychologues ou les médecins.... Il y a quelques temps un jeune en souffrance nous disait « *Un psy tu vois dans ma culture ça ne se fait pas...Et puis on a essayé de m'en mettre depuis que je suis petit...* ». Leur histoire fait que tout n'est pas toujours possible. Aussi, nous aimerions parfois avoir plus accès à la famille du jeune. Le réseau ne peut se construire qu'à partir des liens de confiance. Ce n'est que comme cela que l'on pourra redonner la compétence et la capacité à faire des choses.

Comment accompagner au mieux ces jeunes dans ce cadre ?

Situé entre le jeune, le propriétaire et le CPAS, l'intervenant social jouera un rôle important de coordination entre le jeune et ces instances. Le CEMO fera le lien entre les acteurs et mettra de l'huile dans les rouages, fera le grand écart, c'est un rôle important...

Conclusion

Nous voici arrivés au bout de ce rapport. Le lecteur a pu s'en rendre compte, le KAP ressort consolidé par une année où les projets ont été nombreux et variés. Aujourd'hui et après 5 années « d'expérimentation », il nous semble que notre outil est arrivé à maturité, il permet l'émergence d'un travail intéressant avec la plupart des jeunes qui entrent dans le projet. Le KAP permet effectivement à un nombre important de jeunes de pouvoir se poser. Aussi, il met des moyens adéquats afin qu'ils puissent se construire et avancer sur le chemin de l'autonomie. Nous insistons souvent sur le travail « *de haute couture* » que nous voulons réaliser avec chaque jeune. Plus qu'un slogan ou qu'une déclaration d'intention, il nous semble être une réalité aujourd'hui. Cette nouvelle année nous renforce donc dans notre conviction de l'intérêt de cet outil de travail qui répond à un besoin important de son public cible.

Ces quelques pages l'illustrent, c'est surtout sur la structure du projet, sur les outils utilisés et sur les aspects collectifs que nous avons travaillés en 2016.

Effectivement, l'engagement d'un nouveau travailleur, grâce au soutien du cabinet du ministre de l'aide à la jeunesse et de CAP 48 a permis de gagner en autonomie et en qualité. L'apport de nouveaux moyens a permis la création d'une petite équipe qui travaille spécifiquement sur le KAP en lien étroit avec le reste de l'équipe CEMO. De manière cohérente, cette semi-autonomisation et ce nouvel organigramme permet un travail plus en profondeur, que ce soit avec les jeunes ou sur la structuration du projet. L'idée est d'être dans des suivis adaptés et « *à mesure* » de chaque situation et cela n'est possible que si l'on nous en donne les moyens : c'est ce que ce nouveau mode de fonctionnement a permis de faire. Cet apport d'énergie et ce nouvel organigramme nous ont permis concrètement de poursuivre plusieurs « *chantiers* ». Différents outils²⁰ et les aspects plus collectifs ont été mis en travail ces douze derniers mois.

Outre les aspects individuels et collectifs, nous avons continué à travailler sur des aspects plus communautaires. L'équipe KAP occupe une place privilégiée à côté du public. Notre accompagnement révèle les difficultés et les dysfonctionnements de certaines politiques publiques. Sa place à la frontière entre la minorité et la majorité nous permet d'être un révélateur important des difficultés vécues par les JAVA (Vieux mineurs/jeunes majeurs). L'équipe KAP tient particulièrement à cœur ce rôle de « *témoin* ». Nous avons, par exemple, cette année réalisé un travail en profondeur sur les situations spécifiques des jeunes issus du regroupement familial. Le projet met en lumière une paupérisation importante et le manque de dispositifs adaptés aux spécificités de ce public.

2017, une nouvelle année commence... Et comme le veut la tradition, elle est synonyme de souhaits et bonnes résolutions. Nous en aurons quatre...

...Agrandissement du projet KAP et pérennisation...

²⁰ Le document d'évaluation de fin de KAP, d'évaluation mensuelle, d'évaluation post-KAP & document de suivi post-KAP, de point route trimestriel, mise en place d'un document de prêt d'ordinateur, du règlement d'ordre intérieur ont été revus. Nous avons également développé la possibilité d'un suivi post-KAP. En effet, nous avons réalisé qu'une fois sortis, beaucoup de jeunes avaient encore besoin de quelques petits coups de pouce. Nous faisons un post-accompagnement et il nous a semblé bon de l'officialiser. Nous avons donc pris le temps de mettre quelques balises sur papier afin de savoir quels jeunes peuvent ou ne peuvent pas bénéficier d'un post-KAP, mais surtout qu'est-ce qu'un post-KAP ? A partir de quel moment pouvons-nous parler de post-KAP ? La balise essentielle étant de relayer le jeune vers le réseau.

Le projet est aujourd'hui stabilisé et a les moyens suffisants pour s'agrandir, tout en continuant un travail de qualité. Nous viserons, à travers le développement d'une fonction de « capteur logement » de trouver de nouvelles unités de logements et de permettre à de nouveaux jeunes d'en profiter. Nous espérons également trouver les moyens qui nous permettront de pérenniser le projet.

...développement d'une dynamique de solidarité sociale et d'émancipation...

Nous sommes convaincus que l'autonomie ce n'est pas qu'une affaire individuelle. Une rencontre avec le regroupement des Auberges du Cœur du Québec le soulignait, l'autonomie avec un grand A, c'est quelque chose de beaucoup plus large que de « se débrouiller tout seul ». C'est aussi « se débrouiller avec les autres ». A ce titre nous continuerons de développer les aspects collectifs dans les maisons et de mettre des outils permettant au jeune de se réapproprier ses choix, de retrouver sa place dans son environnement social.

...Relecture et adaptation de notre projet pédagogique...

Le projet a beaucoup évolué depuis la dernière relecture de son projet pédagogique en 2013. Un projet pédagogique est un outil vivant et pour qu'il continue à être une référence, demande des adaptations régulières. Nous nous replongerons dans celui-ci en 2017.

...Développement de nouvelles réponses pour les jeunes...

Problématique du logement, difficulté d'accès aux aides sociales, manque d'accompagnement adapté aux jeunes majeurs.... La conclusion de notre rapport d'activités 2015 développait certains constats qui malheureusement sont à l'heure d'aujourd'hui toujours d'actualité. Nous avons rencontré dernièrement plusieurs partenaires qui avaient pour projet de lancer des projets à destinations du même public que celui du KAP. Nous espérons que 2017 les verra aboutir concrètement et qu'ensemble nous puissions faire réseau pour apporter de nouvelles réponses adaptées à ces jeunes.

Est-ce que ces différents souhaits se réaliseront ? L'année 2017 nous en dira plus...



Avec le soutien de Delta Loydt et de la fondation Roi Baudouin.

Nous remercions les jeunes qui ont bien voulu prêter leurs mains pour les photos de ce rapport d'activités.

Le KAP en mot
et en image

Si LE KAP ETAIT
ooo

Lors de l'évaluation KAP annuelle, l'équipe a exprimé son ressenti sur le projet à partir d'un portrait chinois. Une belle manière de conclure cette année.



« Si le KAP était une fleur, ça serait un pissenlit car ça n'est pas la plante la plus sexy mais c'est jaune et lumineux, ça pousse partout et il y a plein de graines qui s'envolent. »



« Si le KAP était un nombre, ça serait le nombre Pi parce que on essaie toujours de s'en approcher et de le comprendre un maximum et qu'au final on peut toujours aller plus loin. »

« Si le KAP était un moment, ça serait l'aube car c'est le moment où la lumière réapparaît et où tout est encore à faire. »



« Si le KAP était un moment ça, serait l'aube car c'est le moment où la lumière réapparaît et où tout est encore à faire. »



« Si le KAP était un mot, il serait expérience car il permet la découverte. »



« Si le KAP était un sport, ça serait le grand écart ou le cirque parce qu'il faut constamment jongler et s'ajuster. »

« Si le KAP était un plat, il serait un couscous épicé à la Harissa, parce que ça pique mais c'est tellement bon ! »



« Si le KAP était une saison, ça serait la mousson car il y a des fortes pluies mais avec des fortes éclaircies. »

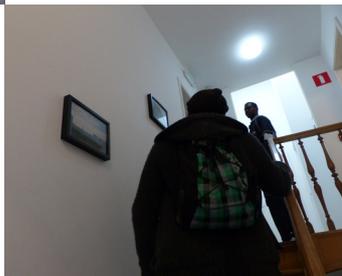


« Si le KAP était une saison, il serait l'automne car c'est la saison où l'on sème des graines. »



« Si le KAP était une fleur, il serait un tournesol car il cherche la lumière, le soleil, la direction où il pourra s'épanouir. »

« Si le KAP était un objet, il serait une boîte à trésors car on découvre petit à petit des choses et des trésors, chaque jeune s'ouvre petit à petit. »



« Si le KAP était un jeu, ce serait la bataille-naval parce que l'on avance toujours un peu à l'aveugle mais pour finir on finit toujours par trouver des belles surprises. »



Le KAP en 2016

